

# Accompagner les cédants dans la transmission de leur ferme

## Objectifs de la formation

1ère et 2ème journées : Identifier les attentes des stagiaires par rapport au thème traité. Ajustement de la formation. Avoir les bases pour guider le cédant\_e en tant qu'accompagnateur/trice à la transmission, dans ses droits/obligations en matière juridique.

## Enjeux

Fort de l'expérience développée depuis plus d'une dizaine d'années, les structures membres du réseau des Adear, proposent de transmettre les clés pour appréhender le domaine de la transmission et les outils et méthodes pour construire et renforcer les dispositifs à l'accompagnement des cédants mise en œuvre localement. Nous vous proposons pour cela une formation en plusieurs temps. Un 1er temps permettra de reposer le cadre juridique de la transmission, l'articulation avec les différents dispositifs (et leurs limites) et les différents acteurs intervenants dans l'accompagnement des cédants. Un éclairage sera apporté autour du processus de la transmission (côté cédant et repreneur...) et des freins supposés à ce processus. Le 2ème temps permettra de connaître les étapes et démarches de la transmission. Un 3ème temps permettra de s'approprier la posture et les rôles de l'accompagnateur à la transmission. En lien avec cela, un 4ème temps permettra de travailler sur les outils (alternant théorie et pratique) et méthodes d'accompagnement à la transmission développés dans nos réseaux. Un 5ème et dernier temps, s'attachera à appréhender à se positionner au sein de la politique à la transmission dans les territoires à travers des dispositifs/initiatives existantes, pour être acteur et force de proposition au sein de nos réseaux de développement agricole pour relever le défi de la transmission pour mieux installer.

## Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé. Elle peut s'adresser à des nouveaux accompagnateurs/trices, comme à des personnes désirant approfondir leurs compétences et capacités à accompagner. Cette formation s'adresse à des salarié-e-s (animateur-trice-s, accompagnateurs/trices, formateurs/trices de structures de développement agricole) qui souhaitent monter en compétences sur le thème de la reprise d'entreprises agricoles et rurales par l'acquisition de savoirs, savoir-faire et d'outils/méthodes pour l'accompagnement de cédants dans la transmission de leur ferme.

## Déroulé

1ère et 2ème journées -

Aspects juridiques, fiscaux et sociaux de la transmission de l'entreprise agricole

1ère partie. Aspects juridiques de la transmission de l'entreprise agricole

Section 1. Le contenu de la transmission de l'entreprise selon sa forme juridique : entreprise individuelle et société d'exploitation

§ 1. L'identification des biens mobiliers cédés

§ 2. Les modalités particulières de transmission des biens immobiliers

Section 2. La qualification des biens au regard des régimes matrimoniaux et les droits des conjoints survivants

§ 1. Les différents statuts matrimoniaux et la qualification juridique de l'entreprise transmise

§ 2. Les actes protégeant le conjoint survivant

Section 3. Les modalités juridiques de la cession : mutation à titre gratuit et mutation à titre onéreux

§ 1. Les mutations à titre onéreux

§ 2. Les mutations à titre gratuit

Section 4. Les formalités administratives de la cessation d'activité du cédant

§ 1. L'entreprise individuelle

§ 2. Les sociétés d'exploitation

Section 5. L'intervention éventuelle des SAFER et l'application du contrôle des structures

§ 1. L'application éventuelle du contrôle des structures au successeur

§ 2. L'intervention éventuelle des SAFER

Section 6. La mission du répertoire départemental à l'installation

2ème partie. Aspects fiscaux de la transmission de l'entreprise agricole

Section 1. Conséquences fiscales de la transmission en matière d'imposition des bénéficiaires

§ 1. La transmission de l'entreprise individuelle

§ 2. La transmission de l'entreprise organisée en société

§ 3. Les différents régimes d'exonération des plus-values professionnelles des entreprises individuelles et des sociétés

§ 4. L'application du régime des plus-values immobilières pour les biens immobiliers non inscrits au bilan

## Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 4 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

## Tarifs

Adhérent 840€

Non adhérent 840€

Coût formation : 840 € pour les 4 jours soit 210 euros par jour (30 € / heure-stagiaire) à régler à l'ordre de la Fadear. Rappel : possibilité de prise en charge par OPCALIM (fonds de formation) si vous en êtes ressortissants des frais pédagogiques sous

## Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

Petit déjeuner et repas du midi pris sur le lieu de formation pris en charge par la Fadear.

Section 2. Conséquences fiscales de la transmission en matière de TVA

§ 1. Les exploitants agricoles non redevables de la TVA